

**COMITÉ SYNDICAL**

**Date convocation :**  
**6 avril 2022**

**Date de la séance :**  
**12 avril 2022**

**Les membres en exercice  
sont : 36  
Quorum : 19  
Membres présents : 21  
Membres représentés : 2  
(Pouvoirs)  
Total votants : 23**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 11/2022**

Séance du 12 avril 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 12 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

**ÉTAT DE PRÉSENCE**

COMMUNAUTE DE **Présents** : Mme PERIGAULT  
COMMUNES DU VAL  
BRIARD

COMMUNAUTE **Présents** : Mme BONNOT, Mme  
D'AGGLOMERATION BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA  
DE MARNE ET SILVA, M. DJIGO, Mme GENDRE, M. LE  
GONDOIRE REDULIER, Mme PETITOT, M.  
POTTIER, M. MACLE (Suppléant de M.  
SALVAGGIO), M. TAUPIN-GARDIN,  
Mme TORTRAT, M. VOURIOT

VAL **Présents** : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.  
D'EUROPE GAILLARD, M. GARROUSTE, M.  
AGGLOMERATION LENGLET (Suppléant de M.  
MARSAUD), M. MASSON, M  
GALLARDO (Suppléant de M  
POUPART)

**EXCUSES** M. AUVRELE, Mme CAPDEVILA, M.  
CHEVALIER L., M. CHEVALIER D.,  
Mme CHEVALLIER, M. DUTREY, Mme  
GALLET, Mme GBIORCZYK, M.  
JAHIER, M. JOURDAIN, M. KOLOPP, M.  
MARSAUD, M. POUPART, M.  
SALVAGGIO. M. SITHISAK,

Pouvoir :

De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD

M. Luc CHEVALIER à M. Alain MASSON

## DELIBRATION N° 11/2022

**OBJET : Vote du budget primitif 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis préalable favorable du bureau syndical lors de sa séance du 29 mars 2022

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité**

**ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2022 voté au chapitre en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement

**APPROUVE** les états joints en annexe : les amortissements, l'équilibre des opérations financières, l'état du personnel

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		BP 2022
60-1-2-3	Charges à caractère général	2 545 370,73 €
64	Charges de personnel	390 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	145 200,00 €
67	Charges Exceptionnelles	39 351,12 €
22	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Versement à la section d'investissement	0 €
42	Opération ordre transfert entre sections	40 000,00 €
	Dotation provisions semi-budgétaire	0,00€
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 164 921,85 €</b>

Recettes		BP 2022
74	Dotations, subventions	2 762 934,00 €
70	Produits services domaine et ventes div	
13	Atténuation de charges	
7785	Excédent d'investissement transféré en fonctionnement	
77	Produits exceptionnels	
74748	Subventions autres communes	
R002	Résultat reporté ou anticipé	401 987,85 €
43	Opération ordre intérieur section de fonctionnement	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 164 921,85 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		BP 2022
	RAR N-1	98 268,00 €
20	Immobilisation incorporelle Etudes	112 184,78 €
21	Immobilisation corporelle	17 000,00 €
27	Autres immobilisations financière	1 500,00 €
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>228 952,78 €</b>

Recettes		BP 2022
13	Subvention d'investissement	29 540,62 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
40	Amortissement	40 000,00€
R001	Excédent reporté	159 412,16 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>228 952,78 €</b>

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-257705103-20220412-11\_2022-DE